

# Glossaire

---

Voir aussi <https://www.icann.org/resources/pages/glossary-2014-02-03-en>.

<b>COMITÉ CONSULTATIF (AC)</b>	<p>Un comité consultatif (« AC ») est un organe consultatif formel constitué de représentants de la communauté Internet et chargé de prodiguer des conseils à l'ICANN sur un sujet ou un domaine réglementaire spécifique. Un certain nombre de ces comités sont prévus dans les statuts de l'ICANN et d'autres peuvent être créés selon les besoins. Les comités consultatifs ne possèdent actuellement aucune autorité légale pour agir au nom de l'ICANN. Ils présentent leurs conclusions et formulent des recommandations au Conseil d'administration de l'ICANN.</p> <p>Voir aussi : <a href="https://www.icann.org/resources/pages/governance/bylaws-en/#X1">https://www.icann.org/resources/pages/governance/bylaws-en/#X1</a>.</p>
<b>AFFIRMATION D'ENGAGEMENTS (AoC)</b>	<p>L'affirmation d'engagements (« AoC ») est l'accord de 2009 conclu entre l'ICANN et la NTIA en vertu duquel l'ICANN a réaffirmé son engagement en matière de responsabilité et de transparence, de sécurité et de stabilité du DNS, de concurrence et choix du consommateur, de participation internationale, de révisions périodiques de la communauté, et d'activités connexes. Dans le cadre de la transition de la supervision de l'IANA, les engagements de l'ICANN en vertu de l'AoC et les révisions prévues au titre de l'AoC seront intégrés aux statuts constitutifs de l'ICANN, et l'AoC même sera résilié.</p>
<b>RÉVISIONS PRÉVUES AU TITRE DE L'AFFIRMATION D'ENGAGEMENTS (RÉVISIONS AoC)</b>	<p>Les révisions AOC sont des révisions périodiques de la communauté requises en vertu de l'AoC visant à évaluer et communiquer les progrès de l'ICANN en matière de 1) responsabilité et transparence (voir ATR ci-dessous), 2) préservation de la sécurité, la stabilité et la résilience du DNS, 3) promotion de la concurrence, de la confiance du consommateur et du choix du consommateur, et 4) mise en œuvre de la politique du WHOIS. Dans le cadre de la transition de la supervision de l'IANA, les révisions AoC seront intégrées aux statuts constitutifs de l'ICANN.</p>
<b>COMITÉ CONSULTATIF AT-LARGE (ALAC)</b>	<p>Le Comité consultatif At-large (« ALAC ») est un organe appartenant à la structure de l'ICANN dont la mission est d'étudier et de proposer des recommandations sur les activités de l'ICANN qui se rapportent aux intérêts des internautes (la communauté « At-Large »). Suite à la transition de la supervision de l'IANA, l'ALAC participera en tant que participant-décideur à la communauté habilitée.</p> <p>Voir aussi : <a href="http://www.atlarge.icann.org/">http://www.atlarge.icann.org/</a>.</p>

<b>ORGANISATION DE SOUTIEN À L'ADRESSAGE (ASO)</b>	<p>L'Organisation de soutien à l'adressage (« ASO ») adresse des recommandations au Conseil d'administration de l'ICANN concernant les politiques relatives à l'allocation et à la gestion des adresses IP. Suite à la transition de la supervision de l'IANA, l'ASO participera en tant que participant-décideur à la communauté habilitée.</p> <p>Voir aussi : <a href="https://aso.icann.org/">https://aso.icann.org/</a>.</p>
<b>RÉVISION DE LA RESPONSABILITÉ ET LA TRANSPARENCE (ATR)</b>	<p>La révision de la responsabilité et la transparence (« ATR ») est une révision périodique requise en vertu de l'AoC visant à évaluer et communiquer les progrès de l'ICANN en matière de responsabilité et transparence et à formuler des recommandations afin d'améliorer les activités liées à la responsabilité et la transparence au sein de l'ICANN. Dans le cadre de la transition de la supervision de l'IANA, l'ATR et les autres révisions AoC seront intégrées aux statuts constitutifs de l'ICANN.</p>
<b>ÉQUIPE DE RÉVISION DE LA RESPONSABILITÉ ET DE LA TRANSPARENCE (ATRT)</b>	<p>Chaque examen de la responsabilité et la transparence est effectué par une équipe de révision de la responsabilité et de la transparence (« ATRT »).</p>
<b>COMITÉ DE GOUVERNANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (BGC)</b>	<p>Le Comité de gouvernance du Conseil d'administration (« BGC ») est un comité du Conseil d'administration de l'ICANN chargé de mener des évaluations périodiques des performances du Conseil d'administration de l'ICANN et de chacun de ses membres.</p>
<b>PROCESSUS ASCENDANT</b>	<p>Un principe fondamental du processus de prise de décisions de l'ICANN est que l'analyse et les décisions sur les politiques remontent du niveau des parties prenantes (constitué des parties directement concernées, des utilisateurs d'Internet, des entreprises et de tous ceux qui souhaitent participer au processus) au niveau du Conseil d'administration de l'ICANN. Ce processus « ascendant » permet une participation ouverte et équitable ainsi que pratique et possible à tous les niveaux.</p>
<b>ORGANISATION DE SOUTIEN AUX EXTENSIONS GÉOGRAPHIQUES (ccNSO)</b>	<p>L'Organisation de soutien aux extensions géographiques (« ccNSO ») est un organe appartenant à la structure de l'ICANN créé par et pour les gestionnaires des ccTLD. La ccNSO a mis à disposition des gestionnaires des ccTLD un forum pour se réunir et discuter des problématiques d'actualité préoccupant les ccTLD à l'échelle mondiale. La ccNSO fournit une plateforme pour privilégier le consensus, la coopération technique et le renforcement des capacités parmi les ccTLD et facilite le développement de meilleures pratiques librement consenties.</p>

	<p>pour les gestionnaires des ccTLD. Elle est également chargée de développer et de recommander des politiques mondiales au Conseil d'administration de l'ICANN pour un ensemble limité de questions relatives aux ccTLD comme l'introduction des ccTLD de noms de domaine internationalisés (ccTLD IDN). L'adhésion à la ccNSO est ouverte à tous les gestionnaires de ccTLD en charge de la gestion d'un ccTLD énuméré dans la liste de l'Organisation internationale de normalisation (« ISO ») 3166. Suite à la transition de la supervision de l'IANA, la ccNSO participera en tant que participant-décideur à la communauté habilitée.</p> <p>Voir aussi : <a href="http://ccnso.icann.org/">http://ccnso.icann.org/</a>.</p>
<b>DOMAINE DE PREMIER NIVEAU GÉOGRAPHIQUE (ccTLD)</b>	<p>Un domaine de premier niveau géographique (« ccTLD ») est un nom de domaine de premier niveau utilisé ou réservé à un pays, un état souverain ou un territoire dépendant.</p> <p>Voir aussi : <a href="http://www.iana.org/cctld/cctld.htm">http://www.iana.org/cctld/cctld.htm</a>.</p>
<b>GROUPE DE TRAVAIL INTERCOMMUNAUTAIRE CHARGÉ DU RENFORCEMENT DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ICANN (CCWG-RESPONSABILITÉ)</b>	<p>Le groupe de travail intercommunautaire chargé du renforcement de la responsabilité de l'ICANN (« CCWG-Responsabilité ») a été convoqué pour concevoir une proposition qui garantisse que les engagements de l'ICANN en matière de responsabilité et de transparence à l'égard de la communauté Internet mondiale soient tenus et renforcés une fois achevée la transition de la supervision des fonctions IANA du gouvernement des États-Unis.</p> <p>Voir aussi : <a href="https://community.icann.org/display/acctcrosscomm/CCWG+on+Enhancing+ICANN+Accountability">https://community.icann.org/display/acctcrosscomm/CCWG+on+Enhancing+ICANN+Accountability</a>.</p>
<b>POUVOIRS DE LA COMMUNAUTÉ</b>	<p>Dans le cadre de la transition de la supervision de l'IANA, les sept pouvoirs de la communauté suivants seront transmis à la communauté habilitée, via les statuts fondamentaux, afin de permettre à la communauté Internet multipartite de tenir l'ICANN responsable de ses actions (ou inactions) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le pouvoir de rejeter les budgets de l'ICANN, les budgets de l'IANA ou les plans stratégiques/opérationnels de l'ICANN ;</li> <li>• Le pouvoir de rejeter les modifications des statuts standards de l'ICANN ;</li> <li>• Le pouvoir d'approuver les modifications des statuts fondamentaux ou de l'acte constitutif de l'ICANN et d'approuver la vente ou autre cession par l'ICANN de tous ou presque tous les actifs de l'ICANN ;</li> <li>• Le pouvoir de nommer et de révoquer des membres individuels</li> </ul>

	<p>du Conseil d'administration de l'ICANN :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le pouvoir de révoquer l'ensemble du Conseil d'administration de l'ICANN ;</li> <li>• Le pouvoir de lancer un IRP communautaire contraignant ou une demande de réexamen non contraignante ; et</li> <li>• Le pouvoir de rejeter les décisions du Conseil d'administration de l'ICANN relatives aux révisions des fonctions IANA, y compris le déclenchement d'un processus de séparation de la PTI pour les fonctions IANA relatives au nommage.</li> </ul>
<b>PROCESSUS D'ENGAGEMENT COOPÉRATIF</b>	<p>En vertu du chapitre IV, article 3 des statuts constitutifs de l'ICANN, avant le lancement d'un IRP, le requérant est exhorté à entamer une période d'engagement coopératif avec l'ICANN en vue de résoudre ou de répondre partiellement aux questions qui pourraient éventuellement être soumises au panel IRP. Il est prévu que ce « processus d'engagement coopératif » commencera avant que la partie requérante soit obligée de s'acquitter des coûts liés à la préparation d'une demande de révision indépendante. L'engagement coopératif est censé être conclu entre l'ICANN et la partie requérante, sans intervention d'un conseiller externe.</p> <p>Voir aussi : <a href="https://www.icann.org/en/system/files/files/cep-11apr13-en.pdf">https://www.icann.org/en/system/files/files/cep-11apr13-en.pdf</a>.</p>
<b>CONSENSUS</b>	<p>Le consensus est une modalité de prise de décisions utilisée par plusieurs organisations de soutien au sein de l'ICANN. La méthode permettant de savoir si un consensus a été dégagé diffère selon les organisations de soutien. Par exemple, la méthode suivante est utilisée par la GNSO :</p> <p>« Consensus total » - quand personne dans le groupe ne se manifeste contre la recommandation dans ses dernières lectures. On parle parfois aussi de consensus unanime.</p> <p>« Consensus » – lorsque seule une petite minorité n'est pas d'accord mais que la plupart du groupe l'est.</p> <p>Lorsque le GAC donne au Conseil d'administration de l'ICANN un avis consensuel, cela implique que la décision a été adoptée par accord général en l'absence d'objections formelles.</p>
<b>ÉQUIPE RESPONSABLE DE LA PROPOSITION CONSOLIDÉE DES RIR POUR LA TRANSITION DES</b>	<p>L'équipe responsable de la proposition consolidée des RIR pour la transition des fonctions IANA (« CRISP ») a été établie par la communauté des ressources de numéros d'Internet par l'intermédiaire des RIR afin d'élaborer une proposition pour les activités de l'IANA liées à l'allocation des blocs de ressources de numéros Internet, aux registres des numéros IANA, à l'administration des zones du DNS spécialisées</p>

<b>FONCTIONS IANA (ÉQUIPE CRISP)</b>	<p>« IN-ADDR.ARPA » et « IP6.ARPA » et autres tâches liées à la gestion des registres.</p> <p>Voir aussi : <a href="https://www.nro.net/nro-and-internet-governance/iana-oversight/consolidated-rir-iana-stewardship-proposal-team-crisp-team">https://www.nro.net/nro-and-internet-governance/iana-oversight/consolidated-rir-iana-stewardship-proposal-team-crisp-team</a>.</p>
<b>GROUPE D'UNITÉS CONSTITUTIVES</b>	<p>Un groupe d'unités constitutives est un groupe de parties prenantes réunies autour d'un intérêt particulier ou d'une perspective commune.</p>
<b>COMITÉ PERMANENT DE CLIENTS (CSC)</b>	<p>Dans le cadre de la transition de la supervision de l'IANA, un Comité permanent de clients (« CSC ») sera établi afin d'exécuter les responsabilités opérationnelles précédemment assumées par la NTIA en matière de suivi de l'exécution des fonctions IANA relatives au nommage. La structure du CSC sera fixée dans les statuts fondamentaux de l'ICANN.</p>
<b>GROUPE DE TRAVAIL INTERCOMMUNAUTAIRE CHARGÉ D'ÉLABORER UNE PROPOSITION DE TRANSITION DE LA SUPERVISION DE L'IANA LIÉE AUX FONCTIONS DE NOMMAGE (CWG-Supervision)</b>	<p>Le groupe de travail intercommunautaire chargé d'élaborer une proposition de transition de la supervision de l'IANA liée aux fonctions de nommage (« CWG-Supervision ») a été convoqué afin d'élaborer une proposition de transition consolidée pour les éléments de la transition de la supervision de l'IANA qui affectent directement la communauté de nommage de l'Internet.</p> <p>Voir aussi : <a href="https://community.icann.org/x/37fhAg">https://community.icann.org/x/37fhAg</a>.</p>
<b>PARTICIPANTS-DÉCIDEURS</b>	<p>Suite à la transition de la supervision de l'IANA, les cinq organisations de soutien et comités consultatifs suivants de l'ICANN participeront en tant que participants-décideurs à la communauté habilitée : ALAC, ASO, ccNSO, GNSO et GAC (si le GAC en décide ainsi). La communauté habilitée agira sous l'autorité de ses participants-décideurs afin d'exercer et de faire appliquer les pouvoirs de la communauté attribués à la communauté Internet multipartite dans le cadre de la transition de la supervision des fonctions IANA. Toutefois, le GAC ne pourra participer en tant que décideur dans l'exercice par la communauté habilitée d'un pouvoir de la communauté afin de contester une décision prise par le Conseil d'administration de l'ICANN visant à mettre en œuvre un avis consensuel du GAC. Dans de tels cas de figure, le GAC pourra quand même participer en sa qualité de conseiller à d'autres aspects du processus de signalisation progressive, mais pas en tant que décideur.</p>
<b>ADMINISTRATEURS</b>	<p>Les administrateurs du Conseil d'administration de l'ICANN sont des personnes physiques qui dirigent les activités et les affaires de l'ICANN en tant que société à but non lucratif d'utilité publique et n'ont aucune</p>

	<p>responsabilité fiduciaire à l'égard de l'exercice du pouvoir de la société. Les administrateurs se différencient des observateurs et des agents de liaison qui peuvent eux assister aux réunions du Conseil d'administration de l'ICANN mais ne peuvent pas voter.</p> <p>Voir aussi : <a href="https://www.icann.org/resources/pages/governance/bylaws-en/#VI">https://www.icann.org/resources/pages/governance/bylaws-en/#VI</a>.</p>
<b>POLITIQUE DE DIVULGATION DES INFORMATIONS DOCUMENTAIRES (DIDP)</b>	<p>La politique de divulgation des informations documentaires (« DIDP ») de l'ICANN vise à assurer que les informations contenues dans les documents relatifs aux activités opérationnelles de l'ICANN, en possession, sous la tutelle ou le contrôle de l'ICANN, soient mises à disposition du public, sauf s'il existe une bonne raison en justifiant la confidentialité. Un des principaux éléments de l'approche de l'ICANN vis-à-vis de la transparence et de la divulgation d'informations est l'identification d'un ensemble de documents mis à disposition par l'ICANN sur son site Web comme une question de routine.</p>
<b>SYSTÈME DES NOMS DE DOMAINE (DNS)</b>	<p>Le système des noms de domaine (« DNS ») permet aux utilisateurs de se repérer plus facilement sur Internet. Chaque ordinateur connecté à l'Internet possède une adresse unique, comparable à un numéro de téléphone, qui se compose d'une chaîne numérique relativement complexe. On parle d'adresse IP. Les adresses IP sont difficiles à mémoriser. Le DNS facilite l'utilisation de l'Internet en permettant de remplacer cette adresse IP obscure par une chaîne alphabétique familière (le « nom de domaine »). Ainsi, au lieu de taper 207.151.159.3, vous pouvez taper www.internic.net. C'est un procédé « mnémotechnique » qui facilite la mémorisation des adresses.</p>
<b>COMMUNAUTÉ HABILITÉE</b>	<p>La communauté habilitée sera formée en tant qu'association de fait californienne via les statuts constitutifs de l'ICANN et sera habilitée, en tant qu'électeur unique en vertu du droit californien, à désigner et à révoquer des administrateurs individuels ou à révoquer l'ensemble du Conseil d'administration et à prendre d'autres mesures conformément aux instructions de la communauté afin de mettre en œuvre les pouvoirs de la communauté. La communauté habilitée ainsi que les règles qui la régiront seront constituées dans les statuts fondamentaux de l'ICANN.</p>
<b>PLAN OPÉRATIONNEL QUINQUENNAL DE L'ICANN</b>	<p><a href="#">Le plan opérationnel quinquennal</a> de l'ICANN est un moyen de planification et d'exécution du portefeuille d'activités de l'ICANN en ligne avec les objectifs et finalités stratégiques définis dans le <a href="#">plan stratégique</a> quinquennal de l'ICANN. Ce plan opérationnel établit le lien entre les objectifs et finalités stratégiques et le plan opérationnel et budget annuels, en définissant les résultats escomptés (facteurs clés de succès), les moyens de mesure des progrès (indicateurs clés de performance), les risques opérationnels, les dépendances et les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs.</p>

<b>PLAN STRATÉGIQUE QUINQUENNAL DE L'ICANN</b>	<p>Le plan stratégique quinquennal de l'ICANN définit la vision et les objectifs stratégiques à long terme de l'ICANN ; ces derniers sont développés via un processus collaboratif, ascendant et multipartite.</p>
<b>STATUTS FONDAMENTAUX</b>	<p>Dans le cadre de la transition de la supervision de l'IANA, les statuts constitutifs de l'ICANN seront qualifiés de statuts standards ou statuts fondamentaux. Les statuts fondamentaux sont les statuts indispensables à l'organisation, à la mission et à la responsabilité de l'ICANN à l'égard de la communauté Internet mondiale. Ainsi, le seuil d'approbation par le Conseil d'administration requis pour pouvoir modifier les statuts fondamentaux sera plus élevé que celui requis pour pouvoir modifier les statuts standards. Si le Conseil d'administration de l'ICANN propose d'apporter une modification aux statuts fondamentaux, la proposition devra être approuvée par les trois quarts (3/4) de l'ensemble des administrateurs du Conseil d'administration et la communauté habilitée devra y consentir afin que les modifications entrent en vigueur.</p>
<b>COMITÉ CONSULTATIF GOUVERNEMENTAL (GAC)</b>	<p>Le Comité consultatif gouvernemental (« GAC ») est un comité consultatif composé de représentants de gouvernements nationaux, de représentants d'organisations gouvernementales multinationales et d'organisations établies par des traités et de représentants de différentes économies. Sa mission est de conseiller le Conseil d'administration de l'ICANN sur des questions qui font l'objet d'inquiétudes de la part des gouvernements. Le GAC opère comme un forum de discussion sur des inquiétudes ou des intérêts partagés par les gouvernements, y compris les intérêts des consommateurs. En sa qualité de comité consultatif, le GAC ne possède actuellement aucune autorité légale pour agir au nom de l'ICANN. Toutefois, il présente ses conclusions et ses recommandations au Conseil d'administration de l'ICANN. Suite à la transition de la supervision de l'IANA, le GAC participera en tant que participant-décideur à la communauté habilitée s'il en décide ainsi, sauf dans les cas où la communauté habilitée exerce un pouvoir de la communauté afin de contester une décision prise par le Conseil d'administration de l'ICANN visant à mettre en œuvre un avis consensuel du GAC.</p> <p>Voir aussi :  <a href="https://gacweb.icann.org/display/gacweb/Governmental+Advisory+Committee">https://gacweb.icann.org/display/gacweb/Governmental+Advisory+Committee</a></p>
<b>ORGANISATION DE SOUTIEN AUX EXTENSIONS GÉNÉRIQUES</b>	<p>L'Organisation de soutien aux extensions génériques (« GNSO ») est l'organe qui a succédé à l'Organisation de soutien aux noms de domaine (« DNSO ») pour traiter des questions relatives aux domaines génériques de premier niveau. La GNSO possède six unités constitutives, à savoir : l'unité constitutive des utilisateurs commerciaux,</p>

<b>(GNSO)</b>	<p>l'unité constitutive des registres gTLD, l'unité constitutive des fournisseurs de services Internet, l'unité constitutive des utilisateurs non commerciaux, l'unité constitutive des bureaux d'enregistrement et l'unité constitutive de la propriété intellectuelle. Suite à la transition de la supervision de l'IANA, la GNSO participera en tant que participant-décideur à la communauté habilitée.</p> <p>Voir aussi : <a href="http://gns0.icann.org/en/">http://gns0.icann.org/en/</a>.</p>
<b>DOMAINE GÉNÉRIQUE DE PREMIER NIVEAU (gTLD)</b>	<p>Un domaine générique de premier niveau (« gTLD ») est une des catégories de TLD maintenue par le département IANA de l'ICANN pour son utilisation dans le système des noms de domaine de l'Internet. Les utilisateurs d'Internet peuvent l'identifier comme le suffixe situé à la fin d'un nom de domaine.</p>
<b>AUTORITÉ CHARGÉE DE LA GESTION DE L'ADRESSAGE SUR INTERNET (IANA)</b>	<p>L'ICANN assure les fonctions de l'Autorité chargée de la gestion de l'adressage sur Internet (« IANA ») au nom de la communauté Internet mondiale depuis 1998. Les fonctions IANA incluent : la tenue du registre des paramètres de protocole techniques de l'Internet, la gestion de certaines responsabilités associées à la zone racine du DNS et l'allocation des ressources de numéros de l'Internet. Voir aussi : <a href="http://www.iana.org/">http://www.iana.org/</a>.</p>
<b>BUDGET DES FONCTIONS IANA</b>	<p>Le budget des fonctions IANA fait actuellement partie du plan opérationnel et budget annuels de l'ICANN. Dans le cadre de la transition de la supervision de l'IANA, le budget des fonctions IANA sera élaboré et examiné en tant que budget de l'ICANN distinct.</p>
<b>CONTRAT DES FONCTIONS IANA</b>	<p>Dans le cadre de la transition de la supervision de l'IANA, l'ICANN conclura un contrat des fonctions IANA comprenant un énoncé de travail avec la PTI en vertu duquel la PTI assurera les fonctions IANA relatives au nommage.</p>
<b>RÉVISION DES FONCTIONS IANA (IFR)</b>	<p>Suite à la transition de la supervision de l'IANA, les révisions périodiques des fonctions IANA (« IFR ») visant à comparer l'exécution des fonctions IANA relatives au nommage par rapport aux exigences contractuelles prévues dans le contrat des fonctions IANA et l'énoncé de travail seront effectuées par une équipe de révision des fonctions IANA. Les procédures d'IFR seront prévues dans les statuts fondamentaux de l'ICANN.</p>
<b>TRANSITION DE LA SUPERVISION DE L'IANA</b>	<p>L'ICANN a assuré les fonctions IANA en vertu du contrat avec la NTIA. En mars 2014, la NTIA a annoncé son intention de transférer son rôle de supervision des fonctions IANA à la communauté Internet mondiale (la « transition de la supervision de l'IANA ») et a demandé à la communauté multipartite de l'ICANN de présenter des propositions pour cette transition.</p>

<p><b>GROUPE DE COORDINATION POUR LA TRANSITION DU RÔLE DE SUPERVISION DES FONCTIONS IANA (ICG)</b></p>	<p>Le groupe de coordination pour la transition du rôle de supervision des fonctions IANA (« ICG ») a été formé dans le but de coordonner l'élaboration d'une proposition parmi les communautés concernées par la transition de la supervision des fonctions IANA. La création de l'ICG a été parrainée et facilitée par l'ICANN ; ses membres ont été choisis par les communautés Internet qui sont représentées au sein du groupe. La seule documentation que le groupe doit fournir est une proposition à la NTIA recommandant un plan de transition du rôle de supervision des fonctions IANA de la NTIA à la communauté Internet qui soit cohérent avec les principes clés énoncés dans l'annonce de la NTIA du 14 mars 2014.</p> <p>Voir aussi : <a href="https://www.icann.org/en/stewardship/">https://www.icann.org/en/stewardship/</a>.</p>
<p><b>GROUPE DE TRAVAIL IANAPLAN</b></p>	<p>L'IETF a établi le groupe de travail IANAPLAN pour qu'il présente une proposition pour la transition de la supervision des fonctions IANA liées au maintien des codes et des numéros contenus dans divers protocoles Internet développés par l'IETF.</p> <p>Voir aussi : <a href="http://www.ietf.org/iana-transition.html">http://www.ietf.org/iana-transition.html</a>.</p>
<p><b>SOCIÉTÉ POUR L'ATTRIBUTION DES NOMS DE DOMAINE ET DES NUMÉROS SUR INTERNET (ICANN)</b></p>	<p>La Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (« ICANN ») est une association californienne de droit privé à but non lucratif qui fonctionne à l'international et est chargée d'allouer l'espace des adresses du protocole Internet (IP), d'attribuer des identificateurs de protocole, de gérer le système des noms de domaines génériques de premier niveau (gTLD) et de domaines de premier niveau géographique (ccTLD), et d'assurer les fonctions de gestion du système de serveurs racine. L'ICANN a assuré les fonctions IANA en vertu d'un contrat avec la NTIA. Toutefois, en mars 2014, la NTIA a annoncé son intention de transférer son rôle de supervision des fonctions IANA et a demandé à la communauté multipartite de l'ICANN de présenter des propositions pour cette transition.</p> <p>En tant que partenariat public-privé, l'ICANN a pour mission de préserver la stabilité opérationnelle de l'Internet, de promouvoir la concurrence en matière d'enregistrement de noms de domaine, d'assurer une vaste représentation des communautés Internet à l'échelle mondiale et de coordonner l'élaboration et la mise en œuvre de politiques conformes à sa mission via des processus ascendants, basés sur le consensus et multipartites.</p> <p>Voir aussi : <a href="https://www.icann.org/">https://www.icann.org/</a>.</p>

<p><b>PLAN OPÉRATIONNEL ET BUDGET ANNUELS DE L'ICANN</b></p>	<p>Le plan opérationnel et budget annuels de l'ICANN comprennent actuellement le budget des fonctions IANA. Dans le cadre de la transition de la supervision de l'IANA, le budget des fonctions IANA sera élaboré et examiné en tant que budget de l'ICANN distinct.</p>
<p><b>ACTE CONSTITUTIF DE L'ICANN</b></p>	<p>L'acte constitutif de l'ICANN est l'instrument via lequel l'ICANN a été constituée en tant qu'association californienne de droit privé à but non lucratif. Il définit les aspects fondamentaux de l'organisation et de la mission de l'ICANN et constitue le document constitutif le plus important de l'ICANN. Ainsi, suite à la transition de la supervision de l'IANA, le seuil d'approbation par le Conseil d'administration et la communauté habilitée requis pour pouvoir modifier l'acte constitutif de l'ICANN sera le même que celui requis pour pouvoir modifier les statuts fondamentaux.</p>
<p><b>STATUTS CONSTITUTIFS DE L'ICANN</b></p>	<p>Dans les limites prévues par l'acte constitutif de l'ICANN et la loi en vigueur, les statuts constitutifs de l'ICANN définissent le cadre et les règles pour la gouvernance et les opérations de l'ICANN. Dans le cadre de la transition de la supervision de l'IANA, les statuts constitutifs de l'ICANN seront qualifiés de statuts standards ou statuts fondamentaux. Le seuil d'approbation par le Conseil d'administration requis pour pouvoir modifier les statuts fondamentaux sera plus élevé que celui requis pour pouvoir modifier les statuts standards, et toute proposition de modification des statuts fondamentaux devra également être approuvée par la communauté habilitée afin que les modifications entrent en vigueur. Après approbation par le Conseil d'administration d'une modification des statuts standards, la communauté habilitée aura la possibilité de rejeter la modification avant qu'elle n'entre en vigueur. Des consultations publiques devront être menées pour toutes les propositions de modification des statuts constitutifs de l'ICANN (standards ou fondamentaux).</p>
<p><b>FORUM COMMUNAUTAIRE</b></p>	<p>Suite à la transition de la supervision de l'IANA, afin d'exercer et d'appliquer les pouvoirs de la communauté, la communauté habilitée devra dans un premier temps se soumettre au processus de signalisation progressive correspondant au pouvoir de la communauté concerné. Le processus de signalisation progressive pour les pouvoirs de la communauté prévoit un forum communautaire pour les parties prenantes intéressées (sauf eu égard au pouvoir de désigner des administrateurs et au pouvoir de révoquer certains administrateurs individuels). Cette étape de discussion constituera un forum permettant aux participants-décideurs ayant fait la demande de présenter les fondements pour l'exercice proposé d'un pouvoir de la communauté et de répondre aux questions sur cet exercice, et cet échange et ce partage d'informations parmi les parties prenantes intéressées aideront la communauté habilitée à dégager des conclusions réfléchies</p>

	concernant l'exercice de ses nouveaux pouvoirs.
<b>GROUPE DE TRAVAIL DE GÉNIE INTERNET (IETF)</b>	<p>Le groupe de travail de génie Internet (« IETF ») est une vaste communauté internationale ouverte qui regroupe des concepteurs de réseau, des opérateurs, des vendeurs et des chercheurs intéressés par le bon fonctionnement de l'Internet et l'évolution de son architecture. Il est ouvert à toute personne intéressée. L'IETF élabore des normes Internet et notamment des normes liées à l'ensemble des protocoles d'Internet (TCP/IP).</p> <p>Voir aussi : <a href="https://www.ietf.org/">https://www.ietf.org/</a></p>
<b>PROCESSUS DE RÉVISION INDÉPENDANT (IRP)</b>	<p>Le processus de révision indépendante (« IRP ») est un processus d'appel permettant de procéder à une révision indépendante (par une tierce partie) des actions ou inactions du Conseil d'administration de l'ICANN jugées non conformes aux statuts ou à l'acte constitutif de l'ICANN par une partie affectée. Dans le cadre de la transition de la supervision de l'IANA, l'IRP existant sera renforcé afin d'être plus accessible et transparent, et la portée de l'IRP sera étendue afin de prendre en compte des réclamations relatives aux actions/inactions du personnel de l'ICANN, à certaines actions/inactions de la PTI, aux décisions du panel d'experts et aux décisions relatives à la DIDP. Le panel IRP entendra également les réclamations présentées par la communauté habilitée eu égard à des questions réservées à la communauté habilitée dans les statuts et l'acte constitutif de l'ICANN. Les décisions du panel IRP seront contraignantes et pourront être appliquées par tout tribunal reconnaissant les sentences arbitrales internationales. Ces améliorations de l'IRP seront prévues dans les statuts fondamentaux de l'ICANN.</p>
<b>PANEL DE RÉVISION INDÉPENDANT (PANEL IRP)</b>	<p>Le panel de révision indépendant (« panel IRP ») est un panel judiciaire/arbitral permanent et indépendant chargé d'examiner et de résoudre les réclamations présentées par des parties affectées via l'IRP.</p>
<b>PROTOCOLE INTERNET (IP)</b>	<p>Le protocole Internet (« IP ») est le protocole de communication qui se trouve à la base du fonctionnement de l'Internet. Il permet à des réseaux de dispositifs de communiquer entre eux grâce à différentes liaisons physiques. Chaque dispositif ou service sur Internet a au moins une adresse IP qui le distingue de manière unique des autres dispositifs ou services sur Internet. Une adresse IP est l'adresse numérique et le système de nommage du DNS qui utilise des noms conviviaux pour</p>

	localiser les dispositifs et les services.
<b>APPROCHE MULTIPARTITE</b>	<p>L'« approche multipartite » est un cadre ou une structure organisationnel pour la gouvernance et l'élaboration de politiques qui vise à rassembler toutes les parties prenantes dans le but de collaborer et participer au dialogue, à la prise de décisions et à la mise en œuvre des solutions pour les problèmes ou les objectifs identifiés.</p> <p>L'approche multipartite de l'ICANN comprend un ensemble varié de parties prenantes s'intéressant au système de numéros d'Internet, au nommage et aux protocoles du monde entier qui se sont rassemblées dans plusieurs organisations de soutien, unités constitutives et comités consultatifs et ont convenu de fonctionner de manière ouverte, ascendante, basée sur le consensus et transparente.</p>
<b>PRINCIPES DE NETMUNDIAL</b>	<p>La réunion de NETmundial, qui a eu lieu à Sao Paulo, au Brésil les 23 et 24 avril 2014, a été le premier événement conçu de manière multipartite centré sur l'avenir de la gouvernance de l'Internet. Un ensemble de principes communs et de valeurs importantes susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un cadre inclusif, multipartite, efficace, légitime et évolutif de la gouvernance de l'Internet ont été identifiés à NETmundial, où l'Internet a été reconnu comme une ressource mondiale qui doit être gérée dans l'intérêt public.</p> <p>Voir aussi : <a href="http://netmundial.br/wp-content/uploads/2014/04/NETmundial-Multistakeholder-Document.pdf">http://netmundial.br/wp-content/uploads/2014/04/NETmundial-Multistakeholder-Document.pdf</a>.</p>
<b>COMITÉ DE NOMINATION (NomCom)</b>	<p>Le Comité de nomination (« NomCom ») est un comité indépendant de l'ICANN chargé de sélectionner huit membres du Conseil d'administration de l'ICANN, cinq membres de l'ALAC, trois membres de la GNSO et trois membres de la ccNSO.</p> <p>Voir aussi : <a href="https://www.icann.org/resources/pages/nomcom-2013-12-13-en">https://www.icann.org/resources/pages/nomcom-2013-12-13-en</a>.</p>
<b>ADMINISTRATION NATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DE L'INFORMATION DU DÉPARTEMENT DU COMMERCE DES ÉTATS-UNIS (NTIA)</b>	<p>L'Administration nationale des télécommunications et de l'information du Département du commerce des États-Unis (NTIA) est l'agence exécutive principalement chargée de conseiller le président des États-Unis en matière de politiques liées aux télécommunications et à l'information. La NTIA maintient un contrat avec l'ICANN pour la coordination technique du système de noms de domaine et de l'adressage de l'Internet. En mars 2014, la NTIA a annoncé son intention de transférer son rôle de supervision des fonctions IANA et a demandé à la communauté multipartite de l'ICANN de présenter des propositions pour cette transition.</p> <p>Voir aussi : <a href="http://www.ntia.doc.gov/">http://www.ntia.doc.gov/</a>.</p>
<b>MÉDIATEUR</b>	Le médiateur de l'ICANN a pour fonction d'enquêter sur les réclamations

	<p>présentées par les membres de la communauté de l'ICANN qui estiment avoir été injustement traités par le personnel de l'ICANN, le Conseil d'administration de l'ICANN ou un organe constitutif de l'ICANN, et d'y apporter une solution. Le médiateur doit garantir la neutralité et l'indépendance et assurer une résolution équitable, impartiale et rapide des réclamations de la communauté. Voir aussi : <a href="https://www.icann.org/resources/pages/accountability/ombudsman-en">https://www.icann.org/resources/pages/accountability/ombudsman-en</a>.</p>
<b>PROCESSUS D'ÉLABORATION DE POLITIQUES (PDP)</b>	<p>Le processus d'élaboration de politiques (« PDP ») est un ensemble d'étapes formelles, telles que définies dans les statuts constitutifs de l'ICANN, destinées à orienter la mise en place, l'examen interne et externe, l'établissement d'un calendrier et l'approbation des politiques nécessaires pour coordonner le système mondial d'identificateurs uniques de l'Internet.</p>
<b>IANA APRÈS-TRANSITION (PTI)</b>	<p>Dans le cadre de la transition de la supervision de l'IANA, une nouvelle entité IANA après-transition (« PTI ») sera créée afin d'assurer les fonctions IANA après la transition des activités de supervision jusqu'alors assurées par la NTIA. La PTI prendra la forme d'une association californienne de droit privé à but non lucratif et l'ICANN sera son membre unique. La structure de gouvernance de la PTI sera définie dans les statuts fondamentaux de l'ICANN.</p>
<b>SECTEUR PRIVÉ</b>	<p>Le « secteur privé » comprend les entreprises, les organismes sans but lucratif, les personnes individuelles, les organisations non gouvernementales, la société civile et les institutions universitaires.</p>
<b>ORGANISATIONS RÉGIONALES AT-LARGE (RALO)</b>	<p>La communauté At-Large est structurée en cinq organisations régionales At-Large (RALO). Ces organisations servent de forum de communication et de point de coordination pour promouvoir et assurer la participation des communautés régionales d'internautes aux activités de l'ICANN ainsi que pour améliorer les connaissances et renforcer les capacités.</p>
<b>PROCESSUS DE RÉEXAMEN</b>	<p>Le processus de réexamen est un mécanisme d'appel interne de l'ICANN via lequel les parties affectées peuvent demander que certaines actions ou inactions du Conseil d'administration ou du personnel de l'ICANN soient soumises au Conseil d'administration de l'ICANN à des fins de révision ou de réexamen. Dans le cadre de la transition de la supervision de l'IANA, le processus de réexamen sera renforcé notamment via l'élargissement de la portée des demandes de réexamen autorisées et l'extension de la période pendant laquelle une partie affectée peut déposer une demande de réexamen.</p>
<b>BUREAU D'ENREGISTREME</b>	<p>Les noms de domaine se terminant par .aero, .biz, .com, .coop, .info, .museum, .name, .net, .org et .pro peuvent être enregistrés auprès de différentes sociétés concurrentes (appelées « bureaux</p>

<b>NT</b>	d'enregistrement »). Une liste des bureaux d'enregistrement accrédités par l'ICANN figure dans l'annuaire des bureaux d'enregistrement accrédités par l'ICANN ( <a href="https://www.icann.org/registrars-reports/accredited-list.html">https://www.icann.org/registrars-reports/accredited-list.html</a> ).
<b>REGISTRE</b>	Le « registre » est la base de données principale faisant autorité et regroupant tous les noms de domaine enregistrés dans chaque domaine de premier niveau. L'opérateur de registre conserve la base de données principale et génère également le « fichier de zone » permettant aux ordinateurs d'acheminer le trafic Internet à partir de et vers les domaines de premier niveau partout dans le monde. Les internautes n'interagissent pas directement avec l'opérateur de registre ; ils peuvent enregistrer des noms de registre dans les TLD, notamment .biz, .com, .info, .net, .name, .org par l'intermédiaire d'un bureau d'enregistrement accrédité par l'ICANN.
<b>MÉCANISME DE RÉVISION</b>	Un « mécanisme de révision » est un processus permettant d'évaluer comment est mise en œuvre une décision ou une politique. L'ICANN a un ensemble de mécanismes de révision établis dans ses statuts constitutifs pour assurer sa responsabilité et sa transparence.
<b>REGISTRE INTERNET RÉGIONAL (RIR)</b>	Il existe actuellement cinq registres Internet régionaux (« RIR ») : AfriNIC, APNIC, ARIN, LACNIC et RIPE NCC. Ces associations à but non lucratif sont responsables de la distribution et de la gestion des adresses IP au niveau régional aux fournisseurs de services Internet et aux registres locaux.
<b>SERVEURS RACINE</b>	Les « serveurs racine » contiennent les adresses IP de tous les registres TLD, aussi bien les registres mondiaux tels que .com, .org, etc. que les 244 registres spécifiques à un pays tels que .fr (France), .cn (Chine), etc. Il s'agit d'informations critiques. Si ces informations ne sont pas correctes à 100 % ou si elles sont ambiguës, il ne sera pas possible de localiser un registre clé sur Internet. Pour reprendre le langage DNS, l'information doit être unique et authentique.
<b>COMITÉ CONSULTATIF DU SYSTÈME DES SERVEURS RACINE (RSSAC)</b>	Le Comité consultatif du système des serveurs racine (« RSSAC ») conseille la communauté et le Conseil d'administration de l'ICANN au sujet des opérations, de l'administration, de la sécurité et de l'intégrité du système de serveurs racine d'Internet. Voir aussi : <a href="https://www.icann.org/resources/pages/rssac-4c-2012-02-25-en">https://www.icann.org/resources/pages/rssac-4c-2012-02-25-en</a> .
<b>ZONE RACINE</b>	La « zone racine » est l'annuaire central pour le DNS, qui est une composante clé pour la traduction des noms d'hôtes lisibles en adresses IP numériques.

	Voir aussi : <a href="http://www.iana.org/domains/root/files">www.iana.org/domains/root/files</a> .
<b>PROCESSUS DE SÉPARATION</b>	Un processus de séparation est un processus via lequel la PTI peut ou cessera d'assurer les fonctions IANA relatives au nommage en vertu du contrat des fonctions IANA.
<b>IFR EXTRAORDINAIRE</b>	Suite à la transition de la supervision de l'IANA, des IFR extraordinaires peuvent être lancées en dehors du cycle normal des IFR périodiques afin de corriger certaines lacunes ou certains problèmes liés à l'exécution des fonctions IANA relatives au nommage lorsque les mécanismes de signalisation progressive prescrits ont été épuisés. Les procédures des IFR extraordinaires seront prévues dans les statuts fondamentaux de l'ICANN.
<b>ORGANISATIONS DE SOUTIEN (SO)</b>	Les organisations de soutien (« SO ») se composent de trois organes spécialisés en élaboration de politiques qui formulent des recommandations politiques au Conseil d'administration de l'ICANN sur des questions relatives aux noms de domaine (GNSO et ccNSO) et aux adresses IP (ASO).
<b>SPONSOR</b>	Un sponsor est une organisation à laquelle est déléguée une certaine autorité définie en matière de formulation continue de politiques concernant la manière dont un TLD sponsorisé donné est exploité. Le TLD sponsorisé est doté d'une charte qui définit le but dans lequel le TLD sponsorisé a été créé et sera exploité. Le sponsor est chargé de l'élaboration des politiques sur les sujets délégués de façon que le TLD soit exploité au bénéfice d'un groupe défini de représentants, appelé Communauté du TLD sponsorisé, possédant un intérêt direct dans l'exploitation du TLD. Le sponsor a également la responsabilité de sélectionner l'opérateur de registre et, à différents niveaux, d'établir les rôles joués par les bureaux d'enregistrement et leur relation avec l'opérateur de registre. Le sponsor doit exercer son autorité déléguée conformément à des normes d'équité et d'une manière qui soit représentative de la communauté du TLD sponsorisé.
<b>COMITÉ CONSULTATIF SUR LA SÉCURITÉ ET LA STABILITÉ (SSAC)</b>	Le Comité consultatif sur la sécurité et la stabilité (« SSAC ») est le conseil permanent du président sur des questions liées à la sécurité et la stabilité des systèmes de nommage et d'allocation d'adresses Internet. Sa charte porte une attention particulière à l'analyse des risques et des audits. Le SSAC se compose d'environ 20 experts techniques issus de l'industrie et du milieu universitaire, ainsi que d'opérateurs de serveurs racines de l'Internet, de bureaux d'enregistrement et de registres de TLD.  Voir aussi : <a href="https://www.icann.org/groups/ssac">https://www.icann.org/groups/ssac</a> .
<b>PARTIE</b>	Une « partie prenante » est tout individu ou groupe affecté par les

<p><b>PRENANTE</b></p>	<p>actions de l'ICANN. Les parties prenantes de l'ICANN comprennent les registres des noms de domaines de premier niveau géographique ; les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement des domaines génériques de premier niveau ; les registres Internet régionaux qui gèrent la distribution régionale des ressources de numéros Internet, y compris les adresses IP et les numéros du système autonome ; les opérateurs des treize serveurs de noms racine ; les représentants des intérêts commerciaux, y compris ceux qui représentent les grandes et les petites entreprises, les représentants des intérêts en matière de propriété intellectuelle et les fournisseurs de services Internet et d'autres services de communication ; les représentants des intérêts non commerciaux, y compris les utilisateurs non commerciaux et les organisations à but non lucratif ; les représentants des intérêts gouvernementaux, y compris les représentants des gouvernements nationaux, des organisations gouvernementales multinationales, des organisations établies par des traités et de différentes économies ; des experts techniques de l'industrie et du monde universitaire, et des représentants des internautes du monde entier.</p>
<p><b>GROUPES DE PARTIES PRENANTES</b></p>	<p>Les « groupes de parties prenantes » de l'ICANN représentent une grande variété d'individus qui composent la communauté de l'ICANN. Les groupes de parties prenantes fonctionnent comme des caucus et sont censés faciliter la création de nouvelles unités constitutives ainsi que la croissance et l'expansion.</p>
<p><b>STATUTS STANDARDS</b></p>	<p>Dans le cadre de la transition de la supervision de l'IANA, les statuts constitutifs de l'ICANN seront qualifiés de statuts standards ou statuts fondamentaux. Le seuil d'approbation par le Conseil d'administration requis pour pouvoir modifier les statuts fondamentaux sera plus élevé que celui requis pour pouvoir modifier les statuts standards. Si le Conseil d'administration de l'ICANN propose d'apporter une modification aux statuts standards, la proposition devra être approuvée par les deux tiers (2/3) de l'ensemble du Conseil d'administration. Après approbation par le Conseil d'administration d'une modification des statuts standards, la communauté habilitée aura la possibilité de rejeter la modification avant qu'elle n'entre en vigueur.</p>
<p><b>EXERCICE DE SIMULATION DE CRISES</b></p>	<p>Un « exercice de simulation de crises » est un exercice où un ensemble de cas hypothétiques possibles mais pas nécessairement probables sont utilisés pour évaluer comment certains événements affecteraient un système, un produit, une entreprise ou une industrie. Les exercices de simulation de crises ont été utilisés afin d'analyser la mesure dans laquelle certains risques ou contingences de l'écosystème du DNS et de l'ICANN peuvent être atténués via le recours à des mécanismes de responsabilité mis à la disposition du CCWG-Responsabilité.</p>
<p><b>DOMAINE DE PREMIER NIVEAU</b></p>	<p>Les domaines de premier niveau (« TLD ») sont les noms situés en haut de la hiérarchie de nommage du DNS. Dans les noms de domaine, ils</p>

<b>(TLD)</b>	représentent la chaîne de caractères qui suit le dernier point (celui qui se trouve plus à droite) ".". C'est le cas de "net" dans "www.example.net". Le gestionnaire d'un TLD contrôle les noms de second niveau qui sont reconnus dans ce TLD. Les gestionnaires du « domaine racine » ou de la « zone racine » contrôlent les TLD qui sont reconnus par le DNS. Les TLD couramment utilisés sont : .com, .net, .edu, .jp, .de, etc.
<b>PISTES DE TRAVAIL (WS)</b>	La piste de travail 1 du CCWG-Responsabilité (WS1) est axée sur des mécanismes visant à renforcer la responsabilité de l'ICANN dont la mise en place doit s'aligner sur les délais établis pour la transition du rôle de supervision des fonctions IANA. La piste de travail 2 (WS2) est axée sur la recherche de solutions eu égard à des aspects liés à la responsabilité dont le délai de mise en œuvre peut dépasser celui fixé pour la transition du rôle de supervision des fonctions IANA.